Livret d'accueil des futurs élèves de 6ème

Collège François Mitterrand
43 bis Route de Limoges
BP 10017
16220 MONTBRON
☎ 05.45.70.73.08
💻 ce.0160030w@ac-poitiers.fr
Site internet : www.etab.ac-poitiers.fr/coll-montbron/

Préambule

L'inscription en classe de 6ème est une étape incontournable et fondamentale de ta vie d'élève et de futur adulte en devenir.

Cette année, tu entres en 6ème. Ce n'est pas seulement un changement de classe comme les années précédentes : c'est aussi la découverte de tout le collège où tu vas passer quatre ans de ta vie. Il y a beaucoup à découvrir et à comprendre.

Le collège, comme tu t'en rendras compte rapidement est très différent de l'école primaire : déjà il est plus grand, tu vas avoir des professeurs différents (et des salles de classe différentes) pour chaque matière, tu vas devoir apprendre à te situer dans le collège, mais tu vas aussi apprendre à t'organiser tout seul, car il te faudra devenir de plus en plus autonome dans ton travail.

Ce livret d'accueil a pour objectif de t'aider à te repérer dans le collège, mais aussi de comprendre ce qui t'attend en sixième : l'organisation de la journée, de la semaine, de l'année, les règles à respecter, la façon d'étudier… garde le précieusement toute l'année, et sers t'en à chaque fois que possible (pour vérifier quelque chose que tu n'aurais pas vraiment compris, pour voir si tu fais bien tout ce qu'il faut).

Tu as des craintes, c'est normal. Tous les personnels de l'établissement seront là pour t'épauler, t'aider, t'orienter, te guider tout au long de ces quatre années de collège, afin de faciliter ta réussite et ton épanouissement.

Nous te souhaitons une bonne année de sixième !

SOMMAIRE

1. LES HORAIRES…….....3

2. LES DIFFERENTS LIEUX A CONNAITRE……..…..3-4

3. LES ADULTES DU COLLEGE..... ……..…5-6

4. L’EMPLOI DU TEMPS..... ……7

5. UN EXEMPLE D’EMPLOI DU TEMPS DE 6ème.....….8

6. QUELQUES MOTS IMPORTANTS..... ……...…9-10

7. QUELQUES CONSEILS ..... ……..11

8. LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ……12-13

9. LOISIRS ET ACTIVITES CULTURELLES……..…..13

1. LES HORAIRES

L'accueil des élèves est assuré dès 08h00.
Dès que tu entends la sonnerie, tu dois te ranger dans la cour devant le marquage au sol de ta classe et attendre que le professeur vienne chercher la classe avant de monter en cours et ceci à différents moments de la journée :

- A la 1ère heure de la journée (à 08h30)
- Après la récréation (à 10h35 et à 16h05)
- Après le repas (à 13h55)

Aux autres sonneries, tu te déplaces avec ta classe pour te rendre dans ton prochain cours.

L'emploi du temps de la semaine du lundi au vendredi :

1ère sonnerie : 08h27

MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi - Mardi - Mercredi Jeudi - Vendredi	***Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi***
M1 : 08h30 - 09h25	S1 : 14h00 - 14h55
M2 : 09h25 - 10h20	S2 : 14h55 -15h50
Récréation : 10h20 - 10h35	***Récréation : 15h50 - 16h05***
M3 : 10h35 - 11h30	S3 : 16h05 - 17h00
M4 : 11h30 - 12h25	

2. LES DIFFERENTS LIEUX A CONNAITRE

La vie scolaire : Tu y trouveras le bureau des assistants d'éducation (surveillants) et le bureau des Conseillers Principaux d'Education. Tu dois t'y rendre pour excuser tes absences, tes retards avant de retourner en cours. Mais tu peux y venir si tu as besoin d'un conseil ou d'un renseignement ou si tu as un souci.

La permanence (salle 101) : C'est une salle surveillée toute la journée par un assistant d'éducation. Lorsqu' un professeur est absent, ou lorsque l'emploi du temps comporte une heure de libre, l'élève se rend en étude où il fait ses devoirs. C'est un endroit où les élèves doivent respecter le silence pour que chacun puisse travailler.

Le CDI : Centre de Documentation et d'Information. C'est le centre de ressources de l'établissement. Les élèves peuvent y consulter librement livres, journaux, BD, dictionnaires… C'est très utile lorsque tu as un exposé ou des recherches à faire. Tu peux également avoir accès à des ordinateurs et au réseau internet. On peut y travailler en groupe, demander de l'aide pour son travail au documentaliste, ou tout simplement lire pour son plaisir. Tu peux aussi y emprunter des livres, BD ou revues.

L'infirmerie : C'est là que tu dois te rendre si tu es malade, les jours de présence de l'infirmière. Les autres jours, tu dois aller à la vie scolaire.

L'administration : C'est là que se trouvent :

- Le bureau du Principal : Avant de te rendre au bureau du Principal, tu dois passer par le secrétariat.
- Le bureau de la Gestionnaire : C'est là, par exemple, que tu déposeras ton paiement de cantine. Pour toute question financière, tu pourras t'adresser à elle.
- Le secrétariat : C'est à la secrétaire que tu devras rapporter certains papiers. Tes parents, et toute personne extérieure au collège, doit se présenter au secrétariat (rendez-vous avec un professeur par exemple).

Le restaurant scolaire. : C'est le lieu où les élèves prennent leur repas. Si tu manges à la cantine, tu seras « demi-pensionnaire ». Les repas sont élaborés chaque jour, sur place, par le chef de cuisine et son équipe Un ordre de passage hebdomadaire est établi en début d'année par la vie scolaire. Il s'agit d'un self, ce qui veut dire que tu te serviras d'un plateau et que tu devras le desservir. Les élèves doivent déjeuner dans le calme et respecter la propreté de la salle.

Les casiers : Tu y déposeras tes affaires selon ton emploi du temps. En début d'année, les assistants d'éducation t'aideront à l'utiliser. Le casier est gratuitement mis à ta disposition, mais il a un coût. Tu dois donc y faire attention et ne pas le dégrader, sous peine de sanction. Il est conseillé d'acheter un cadenas et conserver précieusement la clé.

Le gymnase : C'est au gymnase que tu devras te rendre pour les cours d'Education Physique et Sportive (EPS). Il est situé juste à côté de la cour du collège.

Les salles de cours : Les salles de cours sont des lieux communs et il convient de les laisser propres : les papiers doivent être jetés à la poubelle, le mobilier doit être respecté. Certaines salles sont particulièrement conçues pour certaines matières (Sciences physiques, SVT, Technologie, Arts plastiques, Education musicale…)

3. LES ADULTES DU COLLEGE

Le Principal **M. FANLO*:*** Il est responsable du collège. Il organise le travail des adultes et des élèves de l'établissement, il prend les décisions importantes concernant la vie du collège. Il est secondé par la Gestionnaire et les CPE.

La Gestionnaire **Mme DEMCENKO *:*** Elle gère le budget du collège, et dirige les personnels de service. Elle s'occupe de la gestion financière et matérielle de l'établissement (paiement de la cantine, commandes des denrées alimentaires, commandes de matériel, suivi des travaux, etc...).

La secrétaire s'occupe de la gestion administrative du collège (accueil téléphonique et physique, courrier, dossiers des enseignants). Elle gère l'agenda du Principal. Elle aide également les équipes pédagogiques et le Principal dans le suivi de la scolarité des élèves : bulletins scolaires, stages en entreprise, inscription, orientation. Elle met à jour le site internet du collège.

Les agents : Ils sont chargés de l'entretien du collège, ainsi que d'assurer la confection des repas et le service. Il est important de respecter leur travail !!

Le Conseiller Principal d'Education (C.P.E.) : contrôle les absences et les retards. Il organise le suivi des élèves et travaille en étroite collaboration avec la direction, le personnel enseignant, les personnels de santé. Il est épaulé par une équipe de surveillants chargée de veiller à la sécurité des élèves et à leur bien-être en dehors des heures de cours.

Les assistants d'éducation (surveillants) : Leur rôle est d'encadrer et de surveiller les élèves lorsqu'ils ne sont pas en cours : au portail, à la récréation, à la cantine, en permanence. Ils assurent aussi l'aide aux devoirs et la surveillance des retenues.

L'infirmière donne les premiers soins aux élèves. Elle est à l'écoute des élèves et participe également à des actions de prévention de santé.

Le médecin scolaire examine les élèves dont la situation médicale l'exige.

La Psychologue de l'Education Nationale (ex Conseillère d'Orientation Psychologue est là pour te guider, te conseiller, te renseigner dans le domaine de l'orientation. Elle peut t'aider à réfléchir et à faire des choix en ce qui concerne tes études. Présente une journée par quinzaine, les rendez-vous sont à prendre à la vie scolaire, tu peux y aller seul ou être accompagné de tes parents.

L'assistante sociale **:** Présente au collège un jour toute les deux semaines, elle accompagne celles et ceux qui ont besoin d'un soutien, d'une aide dans les périodes difficiles.

Le documentaliste **M. TEXIER** est responsable du C.D.I. Son rôle est de proposer des livres, des revues et de t'apprendre à faire des recherches documentaires. En 6ème, en liaison avec ton professeur principal, il t'initiera à la recherche documentaire.

L'ensemble des professeurs d'une classe forme ***une équipe pédagogique***. Tu auras un professeur pour chaque discipline (français, maths, techno…).

Le professeur principal : Parmi tous tes professeurs, il y a le professeur principal qui est « le référent » de ta classe, et la suit plus particulièrement. Tu peux t'adresser à lui en cas de problème, si tu as une question à poser, des conseils à demander… Tes parents peuvent aussi demander à le rencontrer s'ils souhaitent faire le point sur ta scolarité.

Le conseil de classe : est un moment privilégié dans la vie de ta classe car il réunit tous les intervenants, qu'ils soient adultes ou élèves. Cette réunion a lieu trois fois dans l'année, à chaque fin de trimestre. Ce conseil est présidé par le chef d'établissement. Un point sur tes résultats sera fait, ton attitude en classe et dans le collège. Les délégués de classe, et le professeur principal, se chargent ensuite de te retranscrire ce qui a été dit lors de cette réunion.

4. L'EMPLOI DU TEMPS

Au collège, l'emploi du temps est fixé pour toute l'année. Il répartit les heures de cours de la semaine. Tu dois le coller sur ton carnet de correspondance, et t'en servir pour ton organisation de travail personnel.

Ton emploi du temps peut être différent selon les semaines, A ou B, tu auras un calendrier dans ton carnet de liaison.

Il te faudra apprendre à t'organiser en fonction de cet emploi du temps (apporter en classe ce qui est nécessaire pour les matières de la journée, préparer tes cours à l'avance).

Français	
Histoire Géographie Enseignement Moral et Civique	
Mathématiques	
Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	
Sciences Physiques	
Technologie	
Langues Vivantes : LV1 obligatoire : Anglais LV2 : Espagnol	
Education Physique et Sportive (EPS)	
Education musicale	
Arts plastiques	

5. UN EXEMPLE D'EMPLOI DU TEMPS DE 6ème

6A - Année Complète

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h30	TECHNOLOGIE M. JOANNE Q1	ANGLAIS LV1 Mme BROTHIER	HISTOIRE-GEOGRAPHIE M. AZEN	MATHEMATIQUES Mme MOREAU Q2	PHYSIQUE-CHIMIE M. EL BAZI
9h30	ANGLAIS LV1 Mme BROTHIER	EDUCATION MUSICALE M. VIGIER	ANGLAIS LV1 Mme BROTHIER [6AP1]	ARTS PLASTIQUES Mme LABLANCHE	FRANCAIS Mme ROY
10h30	ANGLAIS LV1 Mme BROTHIER [6AP2]	MATHEMATIQUES Mme MOREAU	ANGLAIS LV1 Mme BROTHIER	FRANCAIS Mme ROY	
11h30	MATHEMATIQUES Mme MOREAU	FRANCAIS Mme ROY Q1 SCIENCES VIE & TERRE Mme RODIER Q2	FRANCAIS Mme ROY	MATHEMATIQUES Mme MOREAU	MATHEMATIQUES Mme MOREAU
12h30					
14h00	SCIENCES VIE & TERRE Mme RODIER	ED.PHYSIQUE & SPORT. M. RIVENEZ *Gymnase*		ED.PHYSIQUE & SPORT. M. RIVENEZ *Gymnase*	FRANCAIS Mme ROY
15h00					TECHNOLOGIE M. JOANNE
16h00	HISTOIRE-GEOGRAPHIE M. AZEN			HISTOIRE-GEOGRAPHIE M. AZEN	
17h00					

6. QUELQUES MOTS IMPORTANTS

Le règlement intérieur : C'est le texte de lois du collège. Tout le monde doit le connaître. Il définit l'organisation et le fonctionnement du collège. Il énonce les règles à respecter par tous. Il fixe les horaires et les règles de sécurité dans l'établissement. Tu en trouveras un exemplaire dans ton carnet de liaison. En début d'année, tu devras le lire attentivement, tout comme tes parents, et le signer.
Il doit être connu de tous et chacun doit le respecter.
Tous les élèves disposent de droits : droit à un enseignement gratuit, droit de s'exprimer, droit au respect et à la sécurité.
Ils sont également soumis à des obligations : être présents à tous les cours, être à l'heure, respecter les personnes (adultes comme élèves) et les biens…
Si ce règlement n'est pas respecté, des punitions et sanctions sont prévues, en rapport avec la gravité de l'acte commis : réprimande, retenue, avertissement, exclusion temporaire…

Le carnet de correspondance : C'est une sorte de carte d'identité. Tu dois toujours l'avoir sur toi. Les professeurs t'y feront écrire les différentes informations destinées à tes parents, comme par exemple les dates des événements importants du collège, les dates des réunions, les sorties prévues…
C'est grâce à ce carnet que les adultes du collège (tes professeurs, les CPE, tes parents) pourront correspondre entre eux à propos de ton travail ou de ton comportement.
Il te servira à plusieurs choses :

- Sortir du collège : tu dois le présenter aux surveillants à chaque sorties
- Pour la correspondance entre l'équipe éducative et tes parents
- Pour justifier tes absences et tes retards
- Pour informer tes parents des absences de professeurs

⚠ En cas d'absence ou de retard, aucun élève ne peut être admis en cours sans être passé par la vie scolaire avec son justificatif complété et signé par les parents et visé par un membre de la vie scolaire. Par ailleurs, les parents doivent signaler par téléphone *le plus tôt possible* l'absence de son enfant.

Le cahier de texte ou agenda : Le cahier de texte est un outil indispensable : tu y noteras à la fin de chaque cours tous les devoirs donnés par les professeurs à faire à la maison, les leçons à apprendre, les dates des contrôles. Prends le temps de bien noter le travail donné n'oublie pas de préciser la matière.

Parfois tu y noteras le matériel que tu devras emmener spécialement pour un cours. Le cahier de texte te servira à organiser ton travail. Tu devras l'avoir toujours sur toi pour ne rien oublier, et le consulter régulièrement.

Si tu n'as pas eu le temps de tout noter, tu peux aussi te référer au **cahier de texte en ligne** (consultable chez toi via internet), dans lequel le professeur note également le travail donné, ainsi que les leçons à apprendre.

Les délégués de classe : Début octobre, tu votes pour choisir les délégués de ta classe. Parmi les candidats, les deux élèves qui obtiennent le plus de voix sont élus. Ils sont les porte-paroles des élèves vis-à-vis des adultes (par exemple si tu as des problèmes, tu peux leur en parler plus facilement qu'à un adulte, et ils feront comprendre au professeur les raisons de tes difficultés). Ils sont là aussi pour parler des problèmes collectifs : problèmes de discipline, violence.

Ils participent au conseil de classe, et élisent à leur tour des représentants au conseil d'administration. Ces derniers, comme les membres adultes qui y siègent, donnent leur avis et participent par leur vote à la prise de décision.

La fiche en « T » : Elle permet d'enregistrer le passage de l'élève au restaurant scolaire. Lorsque tu entres dans le self, tu dois « retourner » la fiche en « T » portant ton nom sur le tableau. Ceci permet à la vie scolaire de vérifier que tous les demi-pensionnaires ont déjeuné.

La fiche de remarques : La fiche de remarques se trouve à la fin du carnet de liaison et les professeurs la remplissent quand l'élève bavarde, oublie un devoir ou lorsqu'il se comporte mal en classe. Une remarque est une sorte d'avertissement. Chaque remarque doit être visée par les parents. Au bout de plusieurs observations, l'élève concerné a une heure de retenue.

L'heure de retenue : Cette punition sanctionne l'élève quand il a eu un problème de discipline ou de travail, lorsqu'il n'a pas respecté le règlement intérieur. Pendant l'heure de retenue (le mardi soir de 17h15 à 18h15) l'élève doit fournir un travail donné par les professeurs.

7. QUELQUES CONSEILS

Au niveau de ton organisation :

Tu dois apporter chaque jour ton matériel (selon les cours que tu as).

Pour ne rien oublier, nous te conseillons vivement de préparer ton sac la veille pour le lendemain, après avoir fait tes devoirs et relu tes leçons.

N'oublie pas de faire tes devoirs et d'apprendre tes leçons régulièrement.

N'hésite pas à t'avancer dans ton travail. N'attend pas le dernier moment pour faire tes devoirs : tu risquerais d'être rapidement dépassé par « le rythme du collégien ».

Si tu es absent, n'oublie pas de rattraper les cours et les devoirs à faire avec un camarade de classe.

Tes cahiers et classeurs doivent être bien tenus.

En classe :

En cours, il est important de demander la parole (en levant la main) avant de la prendre.

Si tu n'as pas compris quelque chose, et que tu voudrais que le professeur réexplique ce qu'il vient de dire, ou le répète plus lentement, surtout n'hésite pas à lever la main pour le signaler à ton enseignant.

Il vaut mieux redemander une explication que ne pas comprendre.

Des problèmes dans ton travail? Tu n'arrives pas à t'organiser, à suivre les cours, tu te sens dépassé? Avant que la situation n'empire, parles en à un adulte : CPE, professeur, surveillant, afin que l'on trouve une solution qui t'aidera.

Des difficultés personnelles? Tu peux connaitre des difficultés personnelles ou familiales. Au collège, des adultes sont là pour t'aider, t'écouter et te conseiller : l'infirmière, le CPE, le professeur principal, l'assistante sociale...

Etre témoin de violence ou être la victime : Le plus important est d'en parler, de ne pas laisser faire, de ne pas garder cela pour soi.

8. LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les fournitures scolaires : Les manuels sont prêtés aux élèves en septembre. Il faut en prendre soin. **Il faudra impérativement les couvrir**.
La liste des fournitures scolaires sera donnée lors de l'inscription.

La demi-pension :

L'inscription est demandée pour l'année scolaire. Aucun changement de régime ne peut intervenir en cours de trimestre (sauf cas de force majeure).

En cas d'allergies alimentaires attestées par un certificat médical, il faut prévenir le collège dès l'inscription au mois de juin.

La facturation est forfaitaire et trimestrielle.

Les aides financières accordées aux familles :

□ *Les bourses nationales* : La demande de bourses se fait directement en ligne. La marche à suivre vous sera donnée en début d'année scolaire.

□ *Le fonds social collégien :* En cas de difficultés financières passagères, une aide exceptionnelle peut être accordée. Le dossier est à demander à la gestionnaire.

La chorale des 6ème :

A l'emploi du temps des classes de 6ème est inscrite une heure de chorale. Elle est donc obligatoire. La chorale des 6ème prépare un spectacle pour la fin de l'année.

L'aide aux devoirs :

Ce dispositif est conçu pour les **élèves volontaires**.

L'aide aux devoirs, c'est accueillir les élèves après les cours et proposer une aide aux devoirs et aux leçons. Ce sont les assistants d'éducation qui encadrent les élèves.

L'inscription se fait en début de chaque période entre vacances auprès de la vie scolaire et la présence y est ensuite obligatoire.

Cet accompagnement ne doit, en aucun cas, être perçu comme une surcharge de travail mais bien comme une opportunité pour travailler après la classe dans les meilleures conditions.

Les assistants d'éducation peuvent aussi effectuer une aide aux devoirs pendant les permanences.

Transports scolaires :

ATTENTION l'inscription se fait **obligatoirement** en ligne sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

9. LOISIRS ET ACTIVITES CULTURELLES

L'A.S. :

C'est une association sportive qui regroupe les élèves voulant faire une activité en plus des cours. Elle n'est donc pas obligatoire. Toutefois, il faudra payer la licence afin de bénéficier de ces séquences et participer aux compétitions.

Les professeurs de sport proposent une ou plusieurs activités qui s'effectuent en général le mercredi après-midi ou pendant la pause du midi.

Les activités proposées peuvent changer selon les professeurs, mais cette année, il y a : le futsal, le handball, la danse...

« La p'tite chorale » :

La chorale du collège permet à tous les élèves qui le souhaitent de chanter une fois par semaine. Les inscriptions à la chorale se font en début d'année et les répétitions du spectacle se déroulent en salle de musique.

La chorale est avant tout un moment agréable. Elle est bien entendu gratuite.

Le tennis de table : Un partenariat avec le club montbronnais de tennis de table nous permet de proposer aux élèves de 6ème, une heure de ping-pong le jeudi de 16h à 17h. L'inscription se fait, sur la base du volontariat, en début d'année.

Le Point Jeunes : La priorité est donnée aux élèves de 6ème pour bénéficier d'une heure le jeudi de 16h à 17h ou le vendredi de 16h à 17h d'activités avec des animateurs du Point Jeune, situé juste à côté du collège. L'inscription se fait en début d'année.

L'aumônerie : Les élèves de 6ème ont la possibilité de participer à une heure de catéchisme le vendredi de 13h à 14h. Le curé de la paroisse vient chercher les élèves directement au collège. L'inscription se fera en début d'année.